

Réf: Dossier N° 265143

Avis de constitution

« KARITY CÔTE D'IVOIRE SA » en abrégé « KCI »

ABIDJAN Cocody les Deux Plateaux Sideci, Lot 575, Ilot 183

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 28/09/2023 reçus par Me KOUASSI Loukou Bertin, enregistrés au CEPICI, le 21/11/2023, il a été constitué une SA aux caractéristiques SOCIETE « KARITY CÔTE D'IVOIRE SA » en abrégé « KCI »

- **structuration et levée de fonds au profit des Petites et Moyennes Entreprises (PME), des collectivités locales, des sociétés à participation étatiques et des États démembrés ;**
- **les prestations de conseil en Management et Organisation auprès des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés ;**
- **les prestations de conseil en stratégie et développement, gestion, d'information, système,**
- **le Conseil et l'Intermédiation ;,**
- **le Pilotage des projets structurants et stratégiques**
- **le Conseil des risques**
- **toutes activités connexes ou complémentaires se rattachant directement ou indirectement à l'objet principal dès lors que les actes accomplis sont conformes aux activités et accessoires autorisés.**

Et pour la réalisation de l'objet social

- :- **L'emprunt de toutes sommes et en garantie l'affectation hypothécaire ou en nantissement de tous ou partie des biens sociaux**
- ;- **La prise de participations dans toutes sociétés existantes ou à créer ;**

Et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement à l'objet social, ci-dessus spécifié, lui être utile ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

10,000,000 F CFA divisé en (1000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'actionnaire

ABIDJAN Cocody les Deux Plateaux Sideci, Lot 575, Ilot 183

M KONE DAOUDA (ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL)

null

n°CI-ABJ-03-2023-B15-00061 du 22/12/2023 au Tribunal du Commerce

99 ans

n°90215/GTCA/RC/2023 du 22/12/2023

